



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 13 septembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 09 septembre 2019

Le treize septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE – Jocelyne KUSNIAK – Guilhem DURAND – Christine GRANIER – Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO – Frédéric NADAL – Christine PORCHEZ – Franck SALVAGNAC – Fabienne MAILLARD-DRON – Régis MAHE – Sabine THOMAS – Lionel VERNET – Philippe SUPERSAC – Laetitia GIL

Absents représentés : Sandrine BRUSQUE (donne pouvoir à Sabine THOMAS) – David HORNSBY (donne pouvoir à Guilhem DURAND) – Thierry FABRE (donne pouvoir à Philippe SUPERSAC)

Absents excusés : Chantal COMBACAL

Secrétaire : Olivia GHIBAUDO

FERMETURE TRÉSORERIE DE GIGNAC

Dans le cadre d'une réorganisation d'ampleur nationale des services de la Direction Générale des Finances Publiques, la direction départementale de l'Hérault projette de fermer définitivement l'ensemble des trésoreries et des services des Impôts pour les remplacer par des services de gestion comptable, leur indiquant sa volonté de créer un service de proximité dans le cadre d'une politique de déconcentration des services publics.

Pour cela, la Direction Générale des Finances Publiques décide de supprimer la Trésorerie de Gignac et de transférer plusieurs centres des impôts sur Lodève. Ce qui veut dire qu'au lieu de rapprocher les populations des services publics, ils proposent de les déplacer vers d'autres centres plus éloignés.

Pour l'usager, ce sera la fin d'un accueil quotidien. Il est annoncé que des accueils de proximité seront mis en place mais beaucoup de questions se posent et n'ont pas de réponses aujourd'hui. Seront-ils assurés par des agents des finances publiques ? Qui en assumera la charge financière ? Quelle sera leur fréquence ? Quelles seront les modalités par exemple avec ou sans prise de rendez-vous ?

Les collectivités territoriales sont elles aussi fortement impactées par la disparition des trésoreries, en charge de la gestion de leurs comptes. La nouvelle organisation crée un éloignement préjudiciable aux relations de proximité existantes entre trésoreries et collectivités.

Il est également à craindre que ce plan s'accompagne d'une suppression de nombreux postes d'agents et qu'à l'avenir, l'usager ne puisse plus correspondre avec les services de la DGFIP que par l'intermédiaire d'un écran. Or nos administrés peu à l'aise avec les démarches administratives en ligne risquent d'être encore plus fragilisés par une telle organisation et d'être en rupture avec un service public qui leur est dû.

La réforme est départementale. Elle touche de nombreuses collectivités. Ces propositions sont inacceptables. L'Etat ne peut pas affirmer son soutien à la redynamisation des bourgs-centre à travers une politique de proximité et en même temps détruire les réseaux existants.

D'autant que, depuis ces dernières années, nous avons perdu nos services publics pôle emploi, EDF, les permanences CRAM et bien d'autres.

Nous assistons à un démantèlement complet de ces services. Les bureaux de Poste sont menacés ainsi que beaucoup d'autres établissements.



Il est temps de remettre en adéquation les discours avec la réalité et arrêter le double langage qui n'est qu'un exercice de communication dont le cynisme est révélateur du peu de cas que porte l'Etat sur nos petites collectivités.

Nous demandons une bonne gestion de nos collectivités et pour préserver les véritables relations de proximité entre nos populations et les services publics, de maintenir entre autres la trésorerie de Gignac.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER cette motion pour le maintien de la Trésorerie de Gignac et plus globalement de refuser le projet de services des finances publiques pour 2022.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette motion pour le maintien de la Trésorerie de Gignac et le refus du projet des services des finances publiques pour 2022.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 18/09/2019
Affichage / Publication le 18/09/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 18/09/2019

Signé : Le Maire